



# DOSSIER DE LABELLISATION

## « Charte de l' Educateur de Rugby »

### < **ARTICLE 1**

« Tu permettras à l'enfant de construire lui même son « rugby ».

### < **ARTICLE 2**

« Tu rejoindras l'intérêt des enfants et tu leur offriras détente ,plaisir et réussite ».

### < **ARTICLE 3**

« Tu seras disponible , attentif ,capable de fédérer ,d'encourager et si nécessaire de freiner » .

### < **ARTICLE 4**

« Tu seras juste , équitable ,impartial ,et ferme:ni paternaliste ni infantilisant » .

### < **ARTICLE 5**

« Tu perfectionneras par la formation ta maîtrise de la pédagogie, des techniques et des règlements ...mais surtout la connaissance de l'enfant ».

### < **ARTICLE 6**

« Tu utiliseras la diversité des activités et toutes les ressources du milieu environnant ».

### < **ARTICLE 7**

« Tu considéreras la compétition comme un moyen pédagogique ,la façon d'obtenir un résultat étant plus importante que le résultat lui même ».

### < **ARTICLE 8**

« Tu utiliseras l'Ecole de Rugby comme un outil d'apprentissage de la vie associative et fédérative ».

### < **ARTICLE 9**

« Tu seras un militant disponible au service des enfants et du rugby ».

### < **ARTICLE 10**

« Tu veilleras au respect des engagements pris par les enfants , les éducateurs et les dirigeants ».

